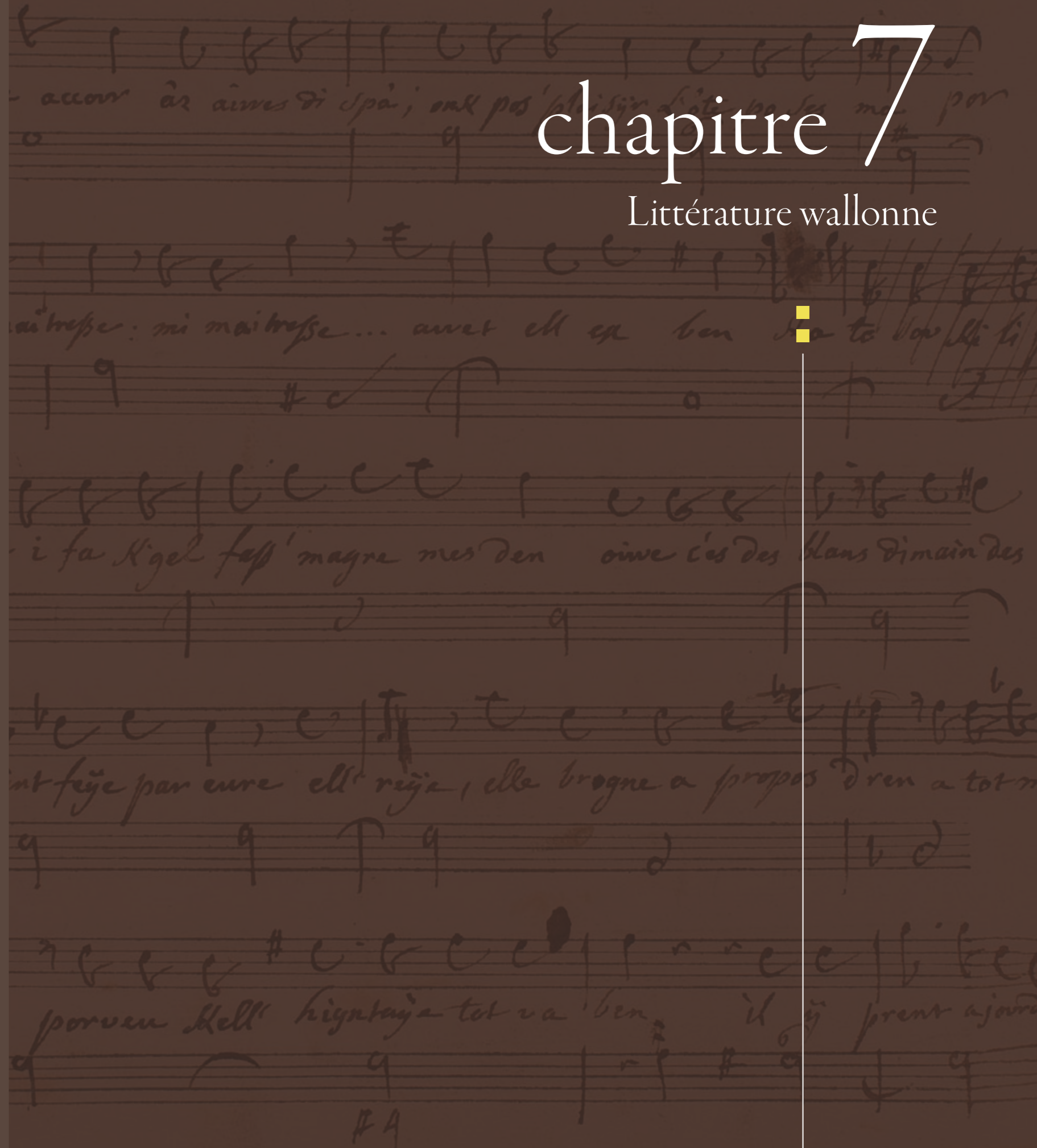


J: act

chapitre 7

Littérature wallonne



Littérature wallonne

Les origines de la littérature wallonne

LA LITTÉRATURE WALLONNE NAÎT AUX environs de 1600. La première œuvre datée, une ode en l'honneur de Mathieu Naveau promu docteur en théologie (1620), et la seconde œuvre datée et attribuée, un sonnet du moine franciscain Hubert Ora (ou d'Heure) contre un pasteur protestant (1622), sont précédées par trois textes (deux « cramignons » et une chanson) qui pourraient remonter à l'extrême fin du XVI^e siècle.

L'éclosion de la littérature dialectale, fruit tardif de la Renaissance, est favorisée par l'émancipation du français, qui non seulement s'impose comme langue écrite dans tous les domaines, au détriment du latin, mais qui se répand de plus en plus comme langue parlée parmi les couches privilégiées de la population. Les premiers textes sont le fait de lettrés qui, parlant le wallon, alors d'usage général, et écrivant et parlant le français, prennent conscience de l'écart entre la langue de culture et la langue régionale et souhaitent exploiter les ressources stylistiques de ce contraste. Ce sont les mêmes facteurs qui expliquent la genèse, en quelques décennies, des littératures dialectales de l'ensemble linguistique dominé par le français en France, en Belgique romane et en Suisse romande¹.

Sur le double plan linguistique et littéraire, la littérature wallonne des deux premiers siècles (des origines à la fin de l'Ancien Régime) manifeste une unité certaine.

Du point de vue linguistique, tout d'abord, le dialecte élevé à la littérature est presque exclusivement le liégeois, et plus précisément le dialecte de Liège, même si certaines œuvres sont marquées par un petit nombre de traits qui orientent tantôt vers l'ouest, tantôt vers l'est de la capitale de la Principauté. Il faut, de plus, faire remarquer que l'état de langue que nous livrent les textes est très proche du wallon d'aujourd'hui. Cette proximité rend possible la lecture et l'interprétation des œuvres à la lumière des dialectes actuels et l'édition « philologique » de celles-ci dans l'orthographe usuelle du wallon, dite orthographe Feller².

Du point de vue littéraire, l'essentiel de la production se coule dans le genre unique, mais multiforme, connu en wallon sous le nom de *paskèye*. Nous présenterons d'abord ce genre dominant, ensuite deux ensembles qui s'en détachent, celui des « noëls » et celui de l'opéra burlesque. Nous évoquerons pour terminer la naissance de la réflexion linguistique avec l'élaboration des premiers dictionnaires.

Une littérature toute en paskèyes

Quant au mot, *paskèye* est l'équivalent du mot français *pasquille*, dont la variante masculine *pasquil* est empruntée à l'italien dialectal *pasquillo*, forme diminutive de *Pasquino*, nom de la célèbre statue romaine à laquelle étaient attachés en secret des placards satiriques³. Emprunté à l'époque des guerres de religion, le mot adapta son sens en se généralisant ; en

Wallonie, la *paskèye* se définit comme toute espèce d'écrit en dialecte, de forme versifiée et de ton familier, visant à « l'expression de sentiments allant de la moquerie à l'indignation, de la bonhomie à la gauloiserie »⁴.

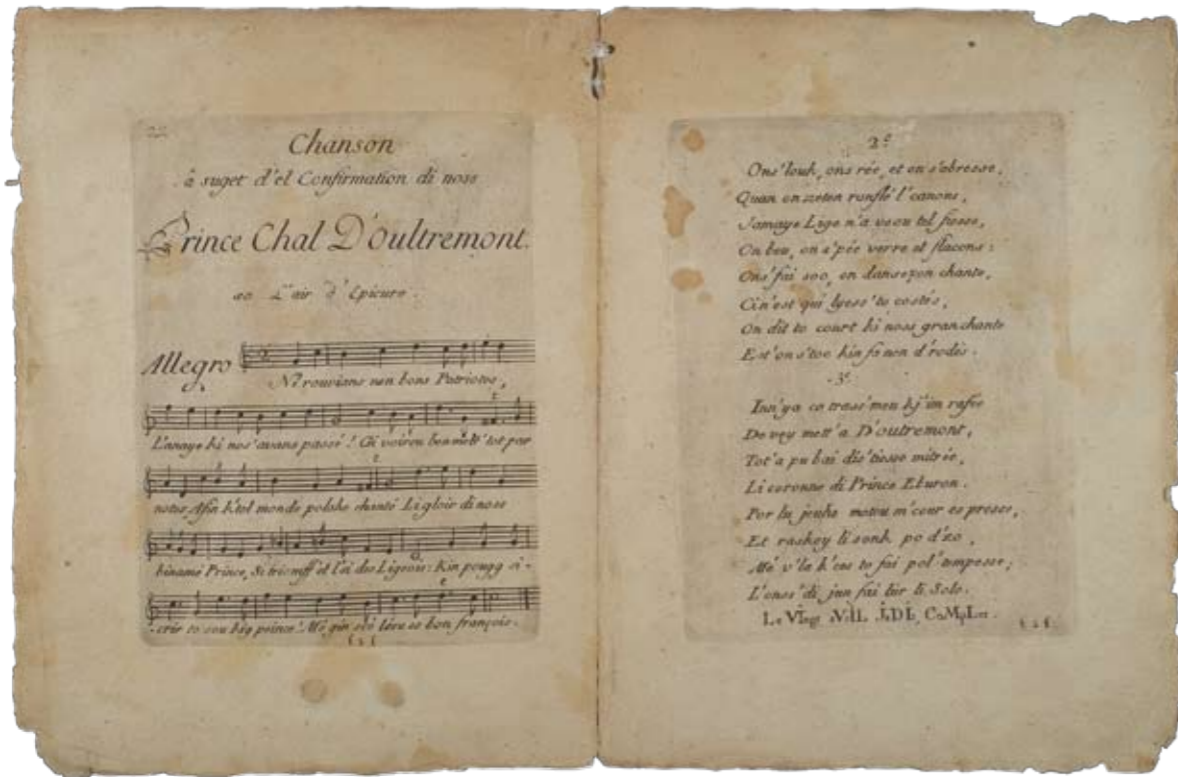
Le corpus relevant du genre *paskèye* compte, pour les XVII^e et XVIII^e siècles, environ 350 textes de longueur variable, le plus souvent anonymes et non datés, tous ou presque liégeois au

¹ Pour le cadre général, v. M. PIRON, Les littératures dialectales du domaine d'oïl, *Encyclopédie de la Pléiade, Histoire des littératures*, t. 3, *Littératures françaises, connexes et marginales*, sous la dir. de R. QUENEAU, Paris, 1958, p. 1455-1503. Pour la littérature wallonne en particulier, v. ID., Naissance et premiers développements de la littérature dialectale, *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres, arts, culture*, t. 2, *Du XVI^e siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale*, sous la dir. de R. LEJEUNE et J. STIENNON, Bruxelles, 1978, p. 112-119.

² Il faut insister sur ce point fondamental : il n'y a rien de commun entre la littérature écrite au Moyen Âge en terre wallonne dans une variété de l'ancien français, nommée *ancien wallon* ou plus justement *scripta wallonne* (v. ici même la contribution de C. Thiry), et la littérature écrite à partir de 1600 en dialecte wallon, fidèle reflet écrit du dialecte oral.

³ M. PIRON, En forme de pasquils. Contribution à l'étude des genres littéraires au XVI^e siècle, *De Jean Lemaire de Belges à Jean Giraudoux. Mélanges d'histoire et de critique littéraire offerts à P. Jourda*, Paris, 1970, p. 131-156; *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, sous la dir. de W. von WARTBURG, t. 7, Bâle, 1953-1955, p. 706-707, s. v^o Pasquino.

⁴ M. PIRON, Naissance et premiers développements, p. 114.



1 Chanson anonyme écrite en l'honneur de Charles Nicolas d'Oultremont, confirmé prince-évêque de Liège en 1764, comprenant la musique notée et qui n'est connue que par cet exemplaire (M. PIRON, Inventaire, n° 40) (Collection privée).



2 Jean-Noël HAMAL, Partition de l'opéra Les Ypoconte, du Liégeois Simon de Harlez (LIÈGE, Bibliothèque du Conservatoire, Blc 30/112/ Hamal (inv. 43274)).

sens dialectal de ce mot⁵. Une part de cette production n'a pas eu l'honneur de l'impression et n'est parfois conservée que par des copies érudites tardives. Une autre part, imprimée sur feuille volante ou en plaquettes, relève de la reproduction la plus fragile, celle de l'éphémère⁶ ; bien des pièces qui durent être célèbres en leur temps ne sont conservées que par un seul exemplaire : c'est le cas du *Salazar liégeois* (1633), des *Éwes di Tongue* (1700) et de la *paskèye* en l'honneur d'Oultremont (1764) (fig. 1). Le cas du sonnet contre un ministre protestant du frère mineur Hubert Ora (1622) est exceptionnel à un double titre : l'insertion de ce texte, qui est signé, en tant que pièce liminaire d'un livre de controverse, a favorisé sa conservation⁷.

C'est en 1921 qu'a été commencée, sous l'égide du dialectologue liégeois Jean Haust, l'édition philologique des plus anciennes de ces œuvres⁸, dont l'intérêt linguistique est indéniable et dont la valeur littéraire et l'intérêt historique peuvent constituer un objet de découverte pour autant qu'on aborde ces textes pour ce qu'ils sont, à savoir les précieux témoins d'une émotion liée à un événement particulier.

Dans sa variante la plus légère, littérature de circonstance, celle-ci célèbre nominations, promotions et autres événements heureux ; elle

a presque toujours pour foyer et pour cible le milieu clérical. Dans sa variante engagée, littérature de combat, elle dénonce les exactions de l'ennemi sur une terre qui défend comme son bien le plus cher sa neutralité ; parmi les plus touchantes des pièces relevant de cette veine figurent les « plaintes » mises dans la bouche de paysans liégeois déplorant les malheurs que leur inflige l'occupant espagnol. Entre ces extrêmes se rangent des pièces de thèmes et de tons variés : véritable pasquinade à l'adresse d'un ministre protestant, chansons misogynes, intervention parodique dans un débat concernant les vertus médicales des sources de Tongres...

Quand Noël se chante

Du genre dominant des *paskèyes*, il faut extraire celui des « noëls » (wallon oriental *noyès*), pièces en vers chantées de longueur variable, se présentant traditionnellement sous une forme dialoguée d'intention dramatique⁹. Si de nombreuses pièces sont écrites exclusivement en wallon, certaines font alterner wallon et français, la langue « basse » étant employée par le peuple des adorateurs, la langue « haute » par l'ange annonciateur, parfois aussi par la Vierge qui, dans beaucoup de pièces cependant, traite d'égal à égal avec ses visiteurs.

La scène représentée par la plupart des noëls est la visite des bergers, transportés dans l'aujourd'hui du peuple wallon. On assiste à l'annonce de l'événement, au réveil des paysans endormis, à la joie de l'annonce reçue, aux préparatifs concrets du départ (que faut-il emporter ?),

⁵ L'inventaire de l'ensemble des textes wallons d'Ancien Régime compte 403 numéros au total (en ce nombre étant comprises des pièces qui ne sont pas des *paskèyes*) ; v. M. PIRON, Inventaire de la littérature wallonne, des origines (vers 1600) à la fin du XVIII^e siècle, A.H.L., t. 6, 1961, p. 1083-1203.

⁶ V. ici même la contribution de P. Bruyère.

⁷ Ces quatre textes font l'objet d'une notice détaillée ci-dessous.

⁸ J. HAUST, *Le dialecte liégeois au XVII^e siècle*, 1., *Les trois plus anciens textes*, Liège, 1921 ; 2., *Quatre dialogues de paysans*, Liège, 1939 ; 3., *Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage*, Liège, 1941. Beaucoup d'éditions d'autres textes sont dispersées dans des revues, certaines méritant d'être qualifiées de « philologiques », d'autres non. M. PIRON, Inventaire, indique les éditions antérieures à 1961 ; ce relevé mériterait d'être complété.

⁹ A. DOUTREPONT, M. DELBOUILLE, *Les noëls wallons. Nouvelle édition enrichie de nombreux textes inédits*, Liège-Paris, 1938. Pour la caractérisation du genre, v. M. DELBOUILLE, Le « cramignon » et le « noël wallon », *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres, arts, culture*, t. 2, p. 121-127.

à la pérégrination dans la nuit (parfois accompagnée de danses et de chants), à l'arrivée à l'étable et à l'émerveillement devant le nouveau-né et sa mère.

La simplicité attachante des pièces, qui se manifeste dans le concret de l'évocation de la vie paysanne, en fait toute la valeur :

MAROYE : *Por mi, dji li pwèt'rè m' cotrè / po fé dès faves èt dès lign'rès / èt al mère dès tchässètes. / Vos lèzi keuz'rez bin, s'i v' plèt : / dj'a dè fi è m' tabète.* (Marie : Moi, je lui apporterai mon jupon, pour faire des maillots et des langes, et à la mère des chaussettes. Vous les leur coudrez bien, s'il vous plaît : j'ai du fil dans ma poche.)

LI MÈRE : *Por mi, dji li pwèt'rè m' vantrin ; / il èst si bè, s'èst-i si fin / qu'on direût dèl prôpe sôye : / ç' sèrè po li fé dès bèguins! / N'è-st-i nin vrèy, Marôye?* (La mère : Moi, je lui apporterai mon tablier ; il est si beau et il est si fin qu'on dirait de la soie véritable : ce sera pour lui faire des bonnets! N'est-ce pas vrai, Marie ?)

DJIHAN : *Por mi, dji li pwèt'rè m' sârot ; i n'èst nin fin, s' n'èst-i nin gros ; èt s'a-dj' dès plomes di cène. Vos mètrez tot-a-fèt è m' bot po pwèrter à l' payine.* (Jean : Moi, je lui apporterai mon sarrau ; il n'est pas fin, mais il n'est pas grossier ; et j'ai aussi des plumes de cygne. Vous

mettrez le tout dans ma hotte pour l'apporter à l'accouchée¹⁰.)

Les textes conservés remontent, pour certains, au XVII^e siècle, mais la plupart sont du XVIII^e siècle ; au XIX^e siècle, le genre n'était déjà plus productif, même si l'on en maintenait encore le souvenir. La plupart des noëls conservés sont liégeois au sens large (de Liège pour le plus grand nombre, mais aussi de Verviers, Spa, Stavelot).

L'origine cléricale d'un genre que l'on pourrait croire populaire ne fait pas de doute. Il est plus que vraisemblable que les noëls sont des morceaux détachés de représentations dramatiques de la nativité, genre dont la popularité est attestée jusqu'à la fin du Moyen Âge, notamment en Wallonie. Quant aux mélodies, plusieurs sont reprises à des noëls en langue française. C'est en effet au même moment que le dialecte s'introduit dans les noëls chantés jusque-là en français, dans l'est de la France (Bourgogne, Champagne, Lorraine), comme dans la Wallonie orientale.

Le « Théâtre liégeois »

Le théâtre dialectal wallon ne naît véritablement qu'au XIX^e siècle. Tout au plus peut-on mentionner, pour les deux siècles antérieurs :

une moralité franco-liégeoise à trois personnages, écrite pour un pensionnat de jeunes-filles (sans doute avant 1650)¹¹ ; une *paskèye* dialoguée mettant en scène le combat de Carême et de Mardi-Gras (avant 1700)¹² ; une véritable comédie en dialecte verviétois, *Simon le Scrinî* (environ 1760), « satire d'un couple de jeunes époux qui veulent vivre au-dessus de leur condition »¹³.

Cependant le théâtre se manifeste à Liège de façon fulgurante, au milieu du XVIII^e siècle par le biais de quatre pièces relevant du genre de l'opéra-comique, qui seront rassemblées à la fin du siècle sous le titre de « Théâtre liégeois » (*Theâtre ligois*). Créées en 1757-1758, elles sont écrites par Simon de Harlez, prélat aristocrate, avec plusieurs amis et pour ses amis, qui appartiennent tous au patriciat liégeois (fig. 2). La qualité de ces opéras-comiques tient au raffine-

¹⁰ A. DOUTREPONT, M. DELBOUILLE, *Les noëls*, p. 101-102.

¹¹ M. PIRON, Inventaire, n° 359 ; J. HAUST, *Le dialecte liégeois au XVII^e siècle*, 1., p. 31-70.

¹² M. PIRON, Inventaire, n° 360.

¹³ M. PIRON, Inventaire, n° 365 ; J. HAUST, *Le Mayeur ruiné par sa charge ou Simon le Scrinî, comédie wallonne inédite en quatre actes et en vers (dialecte de Verviers, 1760)*, Liège, 1934.



3 R. H. J. CAMBRESIER, Deux pages du premier dictionnaire liégeois, imprimé à Liège en 1787, p. 26-27 (Collection privée).



4 Hubert ORA, *Sônè Ligeòi A' Minis* (« Sonnet liégeois au ministre »), dans F. Louys DU CHASTEAU, *Le Chateau du Moine, opposé à la Babel de Hochedé Nembroth de la Vigne* [...], Liège, Christian Ouwerx, 1622, fol. 14r. La pièce wallonne est précédée par une pièce latine d'un clerc homonyme appartenant au même couvent (Collection privée).

ment de leur musique, qui est l'œuvre de Jean-Noël Hamal, maître de chapelle de la cathédrale de Liège, auteur d'une œuvre religieuse d'une ampleur considérable et d'une qualité reconnue¹⁴.

Ainsi, au moment où le Tout-Paris se délecte, au théâtre, des pièces de Vadé, chef de file du genre poissard, la haute société liégeoise s'amuse, à l'opéra, des aventures de *Tonton et Adile*, bouchères, et *Marève Bada*, haren-gère, qui embarquent pour Chaudfontaine en compagnie du caporal *Golzâ* (*Li voyèdje di Tchautfontaine*)¹⁵ ou des délires d'une troupe d'hypocondriaques prenant les eaux à Spa (*Lès Ipocondes*)¹⁶.

Les premiers dictionnaires wallons

C'est à la fin du XVIII^e siècle que s'ajoute au souci d'illustrer la parole dialectale le désir de décrire la langue dialectale.

Le dictionnaire du prêtre R. H. J. Cambresier (1787) est la première attestation dûment datée de cette préoccupation métalinguistique concernant la « petite langue » liégeoise en regard de la « grande langue » française¹⁷ (fig. 3). Il faut, en effet, préciser que le titre et la préface de l'ouvrage indiquent ses ambitions en même temps que ses limites : il ne s'agit pas pour l'auteur de décrire objectivement la langue wallonne, mais de permettre à ses contemporains, locuteurs wallons, d'acquérir, à partir du parler wallon, un français puisé aux meilleures sources :

« L'embaras où m'a souvent réduit la difficulté de trouver des mots François propres à exprimer mes idées, m'a convaincu qu'on rendroit un service important à ceux, qui comme moi, font plus ordinairement usage du langage Walon, que de la langue Française, si on leur présentoit un recueil des mots & des proverbes Walons les plus intéressants, auxquels on auroit joint les mots & les proverbes François qui y répondent. [...] Pour réussir dans cette entreprise j'ai lu & relu le Dictionnaire de l'académie Française, j'en ai puisé tout ce qui m'a paru propre à rendre mon ouvrage intéressant ; [...] »

La recension et la description des particularismes locaux fonctionnait donc, selon la façon dont elle était envisagée, à la manière d'un dictionnaire traductif (pour dire tel mot wallon en français, dites...) ou à la manière d'une cacologie (pour éviter de dire en français tel mot wallon, dites...). Dans cette seconde appréhension, le Cambresier est parmi les plus anciens témoins d'un genre dont le succès ne s'est pas démenti jusqu'aujourd'hui. Ajoutons que pour le lecteur d'aujourd'hui, la qualité de ce premier dictionnaire tient à ce qu'il joint à la traduction française une définition du mot français qui assure le sens du mot wallon : « *Coleu* couloir, s. m. Ecuelle ordinairement faite de bois, qui au lieu de fond, a une piece de linge par où on coule le lait. »

Le plus original parmi les quatre témoins de la préoccupation lexicographique dont témoigne

la région liégeoise avant le XIX^e siècle est celui du juriste consulte malmédien Augustin-François Villers, attaché à la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy, auteur d'un *Dictionnaire* à l'usage de ses enfants (1793) qu'une mort prématurée l'empêcha sinon d'achever, du moins de présenter. L'intérêt de l'œuvre réside non seulement dans la richesse de la nomenclature wallonne, mais aussi dans celle de la description des mots recensés, car l'auteur y privilégie au français académique, celui des dictionnaires de son temps, un français vivant que l'on n'hésite pas à identifier comme le sien¹⁸.

Marie-Guy BOUTIER

¹⁴ M. PIRON, Inventaire, n° 361-364 ; R. LEJEUNE, Un feu d'artifice : l'opéra-comique liégeois au XVIII^e siècle, *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres, arts, culture*, t. 2, p. 129-139.

¹⁵ J. HAUST, *Li voyèdje di Tchôfontaine, opéra comique de 1757 en dialecte liégeois*, Liège, 1924.

¹⁶ V. présentation détaillée de cette pièce ci-dessous.

¹⁷ R. H. J. CAMBRESIER, *Dictionnaire walon-françois ou recueil de mots et de proverbes françois extraits des meilleurs dictionnaires*, Liège, J. F. Bassompierre, 1787. Sur les plus anciens dictionnaires, v. M.-T. COUNET, *Mots et choses de Wallonie. Aspects du lexique dialectal de nos régions*, Liège, 1990, p. 41-43, 49-50.

¹⁸ V. présentation détaillée ci-dessous.

notice 1

Hubert ORA, *Sônè Ligeòi A' Minis*, dans F. Louys DU CHASTEAU,

Le Chateau du Moine, opposé à la Babel de Hochedé Nembroth de la Vigne, c'est à dire Replique de F. Louys du Chateau Liegeois, Docteur en Theologie, & Provincial des Freres Mineurs Conventuels de la Province de Liege, pour un sien livret imprimé l'an 1619, sous le titre de la Religion pretenduë des Provinces Beligiques unies, des-unie, Contre la pretenduë refutation d'iceluy, sortie de la plume d'un ignorant, qui se dit pasteur des Wallons & François Calvinisez à Dordrecht, En laquelle sont traitées plusieurs matieres importantes, & sur tout touchant l'Escriture, la foy & l'Eglise, Liège, Christian Ouwerx, 1622, in-8°, 16 ff., 494 p. ; un portrait d'Ogier de Loncin, abbé de Saint-Laurent, dédicataire du livre, par J. Valdor. Le sonnet est au fol. 14r. Collection privée.

Le SONÈT LÏDJWÈS ÂMINISSE (« SONNET LIÉGEOIS AU MINISTRE »), contre Daniel Hochedé de la Vigne, pasteur calviniste de Dordrecht, est imprimé parmi les pièces liminaires du *Chateau du Moine* de Louis du Château, provincial des Frères mineurs conventuels à Liège. Il s'agit de la première pièce signée, datée avec certitude et conservée en original de la littérature wallonne.

L'auteur, qui signe comme *fré Houbiè Ora, Mènèù d' Lîdje* (frère Hubert Ora [ou d'Heure], Mineur de Liège), est décédé, selon l'obituaire du couvent, en 1654, dans sa 56^e année. Une autre pièce liminaire, latine, précède le sonnet wallon et est signée *Aegidius ab Ôra Lector apud Min. Leod.* (Gilles Ora [ou d'Heure], lecteur chez les Mineurs de Liège). Les deux moines, qui portent le même nom et sont probablement parents, appartiennent donc au même couvent que l'auteur du *Chateau*.

Le livre est la dernière pièce d'un débat théologique écrit ayant opposé le théologien catholique au pasteur protestant au moment du synode de Dordrecht (novembre 1618-mai 1619). Peu avant le synode, Louis du Château était monté en chaire pour prévenir les Liégeois du malheur que

constituerait une invasion protestante dans la Principauté ; du Château soutenait ainsi la politique de restauration catholique mise en œuvre par Ferdinand de Bavière. Ces sermons furent publiés dans *La Religion pretenduë des Provinces Beligiques unies, des-unie* [...], Liège, Christian Ouwerx, 1619, livre auquel riposta le ministre dorthain dans *Le Moine confus, c'est à dire Refutation de F. Louys du Chateau, moine liegeois* [...], Dordrecht, 1621. Le *Chateau* est la réponse au *Moine confus*.

Quant au sonnet de Hubert Ora, il s'accorde bien avec l'esprit et le ton du livre, où le débat bascule sans cesse de la controverse véritable dans l'attaque diffamatoire la plus basse. Le calviniste est dit avide des biens des chanoines (*Vos êstèz oun grand afahant / Après lès bins di nos tchênonés*). Les discours de Hochedé sont qualifiés de propos de brigand (*Vos porpôs sont porpôs d' brigand*), d'injures et de vomissures (*Dîre às djins dès indjeures / Êt lès spîter di vos r'nardeures / Ci sont vos oûves et vos bès fruts*, « Dire aux gens des injures et les éclabousser de vos vomissements, ce sont vos œuvres et vos beaux fruits »). Et derrière un argument de façade, qui est la connaissance et le respect de l'Écriture sainte, se dissimule l'attaque la plus sournoise, visant les mœurs du pasteur protestant : *Si vos euhîz sût li Scriteure / Êt bin wârdê li lwê d' nateure, / Vos euhîz aquèrou boun brut*, « Si vous aviez suivi l'Écriture et bien gardé la loi de nature, Vous eussiez acquis une bonne réputation ».

On mesure l'étonnant contraste entre ces propos et la forme dans laquelle ils sont coulés : un sonnet parfait.

M.-G.B.

Bibliographie :

Édition : J. HAUST, *Le dialecte liégeois au XVII^e siècle*, 1., *Les trois plus anciens textes*, Liège, 1921, p. 26-30 ; M. PIRON, *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie (poètes et prosateurs)*, Liège, 1979, p. 3-4 [d'après J. Haust].

Sur l'œuvre et le contexte historique : X. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., Bruges, 1885, col. 68-69, 76 ; P. WAUCOMONT, *Controverses entre catholiques et calvinistes dans le diocèse de Liège au début du XVII^e siècle*, Mém. de Lic. en Histoire inédit, Université de Liège, 1985.

LE SALAZAR LIEGEOIS

Colin Badou
IA Teour creué, si fonge & lame,
 Quan gy pense à le poue & lame,
 Se paylon di nos pay
 Qui Salazar à fay moty,
 Qui a iamae veou es vie
 Fé in oû grand tyrannie ?
 O doubinamé Seigneur Diet,
 Et vo amor di saint Lombiet
 Edurtesico sis patience
 Sen pany sis mechonte simece,
 Qui se moty le bou Cruften
 Qui iamae ni le sitio ren,
 Diuen li prop pençuse fameine,
 A temps qu'il bon Diet a fay l'cene.
 Qu'on n'deu fé orchoy qu'oraïson
 Et qui fa pensé al passion
 De doux lesus, fé penitence,
 Po aveu pardon d'nos offence,
 Quo no fat allé à qu'cession,
 Et risur li saint Comunion,
 On quar suon final outreux
 Et v'ouo comme in arrey leu
 Malacré ce poue enocen,
 Et p'jto fou qui fauen,
 O don Seigneur di parady,
 Ny merit ty nin despuny ?

Gaspar
 Qui dial ti fa Colin Badou
 Qu'es laid qui c'a l'on fait paou ?
 T'auisto fin plen d'anoementse,
 Qui taton fait di qu'as epenise,
Colin
 Padiet gy fo amiton moit,
 Gin a pu pon d'substonce & coir,
 Gi so fou d'hone, li cour mi tronne
 Gi creu quig ma fetré le voue.
Gaspar manque to.
 So sen fé haico di dis cour
 L'ui no fau sou qu'a sol cour,
 A l'ide on po & nol raconte,
 Riprend tialen li cour ty monte,
 Id falich toy charna P'ison
 Get li de viane & grognon.
 Sin fieret tin su pren corege
 Li coleur li cuint & visge.

Colin Badou
 Quimen foncleoyal de Gaspar,
 Ni cez apatlé d'Salazar ?
 Qu'a vinou sorprend le flamen
 Ensi qui si Diet à iarden
 Si l'ba quel vnoz bahy,
 Men y sou pny dis pechy
 Y laly pend à on sou
 Salazar el pou fé si vou,
 Ou si lu meisme nel vou nin fé,
 In yatico de mais allé.

P'ison
 Giffen assente qu'ous & trouueu
 qui fin l'office pu qu'on voitou,

Sordiet sommiame si gin voitou
 Bin fé l'office ato m'laro,
 Po r'vengy me poue camarade,
 Il areu si diereu l'alade,
 Quimen à to asnou diou
 So racour nol ensi qui va.

Colin Badou
 O hontem don po vel fé couté
 Gif el diereu fen dire in boue,
 Il & v'hou to fan in bel miné.
 A to siarmaye diuen l'Campinne,
 Diuen on vieg di Flamen,
 Dimandant d'y logy se gen,
 Le paylon qu'estint armé,
 On dit qui ne volin tin fé,
 Qui l'Empereur nel voleu nen,
 Et qui l'itin cont si mandmen,
 Et cont li si di nos bou Prince
 Quin vou nou fodar es prouince.
 Etendant soula quat y fay
 Si sin loyet, si fa houlpay,
 Il y ar allé din oot saçon
 Dimandant treu cent patacon,
 Le prometton toute asleuonce,
 Et qu'on le freu ma pu nuisonce,
 Erruron de grand serimen,
 Qui firint y le poue Cruften
 n'il lialto ti nin acuerdè,

Pensant qui fierint assure,
 Ils attirar par bay semblon,
 Fou de vieg diuen le choon,
 Et quan il & tint as manire
 Y fit tourné le gen carice,
 Si le fi ty to eséré,
 Torto qu'tey & massacré,
 Et fel a fay torto d'mouli
 L'eu ptop chimishe & le d'xhafu.
 Si vouin ty toué l'Curé,
 Po sou qu'us allef quicillè.
 Insitement quid passer tola
 Tatouma à su biscot la,
 Veant toué le poue Tishon
 Gim reipouana dry on bouxhon,
 Et etendan d'avu on co d'balle
 Gim ietta to long som fortalle,
 Gin v'v'ef hant ue gemy,
 Mae gin pensa si bin moty.

Quan g'vea qui fourint evoe
 Gy moyassa diuen in bas voe,
 Quig v'v'ef bin qu'alefo dreu
 Diuen on vieg qu'in y aveu.
 Aco quig penia entré en
 Vorcy se mie dal qui nimen,
 Tot ensi qui des arrey,
 Po v'ny d'robé & po piy,
 Ouac em vie gy nen si grond dou,
 gy pensé v'v'ey m'dieren ion,
 Yen alla aldione din xhot
 S'allag mouffy diuen on fot
 to cho, gy fou quasi broulé,

Et le pion qu'mentit à monté
 A la parade ana me ren)
 Si moirdin ty qu'il arregen,
 Si pente allé prend del toubac,
 Vola ces dial crié mafac,
 Get iet la gi qu'mense à pensé
 O hon Diet qui fog quicillè,
 Esty possible qui se mac disque
 Nim lairon nin ve l'icou l'Paqua,
 Gy qu'mença à dite me patnoie,
 l'esteu moir in fallu qu'il fosse.
 Im hapa on si grond ma d'vende.
 Quig si me maronn' tor & plente
 Si fou in saquoy d'bon portmy
 Ka si fou soula quim sauy,
 Y tappef in odeur pol cho
 qui seue fur to le si dalgo,
 Ka in allin quan sentin l'got
 To juran le bouta dios,
 Oisi fiet c'isto assure,
 qui nouc di fetay metreu l'ne.
 En sin quan leurin to piy
 Tort le mohou & l'prop moufy,
 To fou qu'in y aveu & virge,
 Le bies, le meule & to l'battege,
 Il a pris le poue paylon
 Po le fé pay leu ranfon,
 Dihan si nel volin nin fé
 qui le freu to harquibuté,
 De ten qu'on seue ensi l'biscot
 Le poue & tiex' crien heer Godt,
 qui se l'heut in si grond pitie
 Qui ieu l'cour amitan creué.

Gaspar manque to
 Padiet s'oe un l'ay don Cruften
 Dihans ico quis son no gen,
 Mac noultu n'nos & a ton fay,
 Prendé s'once à se houlpay,
 Pij l'Eglise esty po creur ?
 N'at un paou qu'nos Seignett,
 Nel fas tot assure abistue ?
 Vola bin lon del riparlé,
 Moir aion si not euoleu
 qui no prendet ty & bay etu
 V'v'efeu ti bin honté padn,
 Nosuan Monsieur sen Lombiet
 Nos bon Patron & sin digne ame
 qui le freu ve seux & flamme,
 qu'in v'v'ont ti quety leu enmy
 Sen v'ny brançatè noi pay,
 Nos eston to bon Cathelique
 Men non volon nin es del ligur,
 No volon mentnyto costé
 Nost ancienne neutralité,
 Fé on te fay, dy fen menty,
 A vos iugment qui menty ?

P'ison
 Por my gi dy po l'honnoté
 qu'il f'aveu bin ho relcous.
 F I N.

5 [ANONYME], *Le Salazar liégeois*, s. l. n. d. [1632], placard in-f° sur trois colonnes (LIÈGE, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Recueil Varia 52, pièce 267).

notice 2

[ANONYME], *Le Salazar liégeois*, s. l. n. d. [1632] ;

Placard in-f° sur trois colonnes, papier, 250 x 385 mm.

LIÈGE, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Recueil Varia 52, pièce 267.

LE TITRE DE CE TEXTE DIALOGUÉ DE 170 OCTOSYLLABES S'EXPLIQUE par le fait qu'il relate, en dialecte liégeois, les exactions du comte de Salazar, chef d'armée espagnol, lors de la Guerre de 80 ans (1568-1648), interrompue lors de la Trêve de 12 ans (1609-1621), entre l'Espagne et les Pays-Bas. Le fait nous est connu par une chronique contemporaine :

« Le 6 d'avril 1632, la semaine sainte, le comte de Salazar, espagnol de nation, conduisant quelques troupes de l'armée du Roy [d'Espagne] vers Brabant, passant par la Campine, pays de Liège, près le village de Quatmechelen, y trouvant les paysans en armes de tous les environs, y voulut loger et rafraichir, ce qu'ils lui refusèrent, ensuite de la sauvegarde de Sa Maj. Imp. ; ce que voyant, il traita avec eux en amiable, qu'à moyen de 130 patacons, il passerait outre sans les molester, ce qui lui fut accordé et payé. Les ayant reçus, il supplia les dits paysans lui accorder quelque escorte des leurs pour le conduire jusques sur les frontières de Brabant, guères loin de là, afin de pouvoir passer en assurance parmi les autres villages et paysans qui étoient en armes de tout côté sonnans les cloches, ce qu'ils luy accordèrent ne pensans à aucun mal, et ainsy passa outre. Mais le traître et perfide les tenant en rase campagne, il les fit tous environner par sa cavalerie et mettre bas les armes, puis les fit tous massacrer de sangfroid, jusqu'au nombre de 70 hommes, sans pitié et miséricorde, qui laissèrent environ de 120 orphelins ; puis, les ayant fait tous decoustrer, retourna dans le village qu'il pilla entièrement sans épargner l'église, puis se retira en garnison à Diest. Ne voilà pas un bel acte d'un vrai chrétien, à bon jour les bonnes œuvres ? Les états en étant avertis en firent leurs plaintes à Bruxelles, mais en vain. Néanmoins, Dieu ne laissa pas ce méchant, ce scelerat et perfide fait longtemps impuni ; car, depuis, au siège de Maëstricht, ce comte scélérat voulant passer la Meuse vers les retranchemens des François, il y fut tué [juin 1632] et Maëstricht prise et gagnée par les Hollandois (LIÈGE, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, ms. 108, p. 365, que nous citons d'après l'édition de Hausst.) »

L'intérêt de l'œuvre réside non seulement dans le regard interne qu'elle porte sur l'événement, relaté par un témoin oculaire qui a échappé de peu à la mort, mais aussi dans l'univers plurilingue qu'elle nous donne de découvrir.

Bibliographie :

Édition : J. HAUST, *Quatre dialogues de paysans (1631-1636)*, Liège, 1939, p. 38-51.

Sur le contexte historique : J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, t. 1, Liège, 1877, p. 84-85.

Sur la neutralité liégeoise : P. HARSIN, *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean Louis d'Elderden et Joseph Clément de Bavière (1688-1718)*, Liège-Paris, 1927, p. 1-31.

On remarque, en premier lieu, que ce texte fait revivre, dans un récit dialogué wallon, des événements qui se sont déroulés dans la partie flamande de la principauté de Liège ; la langue est une variété de liégeois teintée de traits hesbignons.

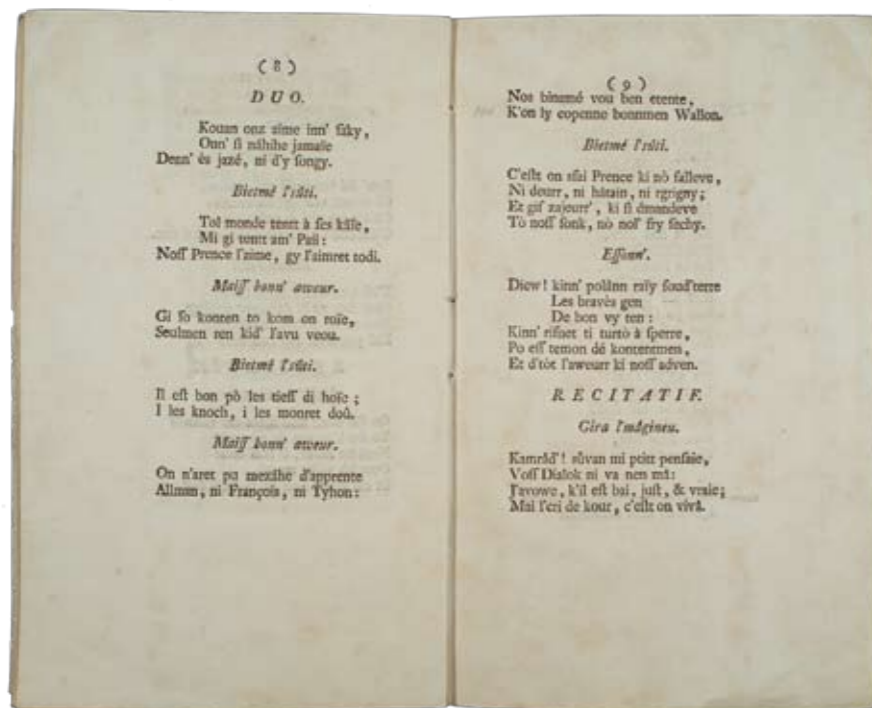
L'analyse linguistique montre, d'autre part, que les échanges entre les belligérants et les Liégeois, qui leur refusent l'hospitalité au nom de la neutralité voulue par le Prince, Ferdinand de Bavière, et par l'Empereur, Ferdinand II, ont eu lieu en français. Salazar promet *toute assurance* qu'on ne fera plus *nuisonce* aux pauvres paysans s'ils s'acquittent de la rançon demandée (v. 77-78).

Les paysans se feront donc *branscater* « rançonner » (v. 162), mais ne pourront cependant sauvegarder ni leurs biens ni leurs vies ; le mot moyen français et wallon *branscater*, emprunté du mot moyen néerlandais *brantschatten* « rançonner », confiné à la Belgique romane et conservé par certains dialectes, reflète bien le sort d'une région qui, soumise aux conflits, essaie de s'épargner sans y parvenir.

En outre, le narrateur témoin des faits met en scène la lamentation des femmes, qui en appellent à Dieu en flamand : *Lès pôvès Tièhes cryint : « Heer Godt ! », / qui c'esteût ine si grond pitie / qui dj'eù l' cour a mitan crevé* (v. 144-145). (« Les pauvres Flamandes criaient : « Heer Godt ! » ; c'était une si grande pitié que j'eus le cœur à moitié brisé. »)

Il nous rapporte aussi que les soldats espagnols, que le texte nomme *fidalgos* (v. 129), emprunté d'une forme ancienne du mot espagnol *hidalgo*, jurent par « *Bonta dio !* » (v. 132).

Le burlesque se trouve ici dans la manière providentielle dont le narrateur, pris par la peur, a échappé à ses poursuivants : *Im' hapa on si grond mâ d'vinte / qui dj'fi més marones totès plintes* (v. 125-126) (« Il me prit un si grand mal de ventre que je remplis mes pantalons. ») L'odeur a écarté l'agresseur.



7 [Simon DE HARLEZ], *Cantâte lîgeoise pô l'jôu ki noss Prence Châle d'Oultremont enteurr' à Palâ, l'8. d'avri 1764, avou l' Cantâte dè jôu diss' election, li 20. d'avri 1763*, Liège, Bourguignon, s. d. [1764], in-8°, p. 8-9 (M. PIRON, Inventaire, n° 46). (Collection privée).



8 [Simon DE HARLEZ], *Les Ypoconte, opera burless, es treuz Act avou des gran Kœur, mettou es musik par Mr Hamal*, Liège, S. Bourguignon, 1758, in-8°, page de titre (Collection privée).

notice 4

[Simon DE HARLEZ], *Cantâte lîgeoise pô l'jôu ki noss Prence Châle d'Oultremont enteurr' à Palâ, l'8. d'avri 1764, avou l' Cantâte dè jôu diss' election, li 20. d'avri 1763*, Liège, Bourguignon, s. d. [1764], in-8°, 10 p.

Collection privée.

L'ÉLECTION À LA SUCCESSION DE JEAN THÉODORE DE BAVIÈRE (décédé le 27 janvier 1763) d'un prince-évêque de souche liégeoise, Charles Nicolas d'Oultremont, contre un candidat étranger soutenu par la France et par l'Autriche, le prince Clément Wenceslas de Saxe, fils de Frédéric Auguste, roi de Pologne, fait figure de « réaction nationale » après le « règne déplorable » de Jean Théodore de Bavière (HARSIN).

Le 20 avril 1763, trente-et-un chanoines de la Cathédrale se prononçaient en faveur du candidat « éburon », dix-neuf en faveur du prince saxon. L'élection déclarée irrégulière, l'affaire fut portée en cour de Rome. Ce n'est que huit mois plus tard, le 20 décembre 1763, que Rome confirma l'élection. Ainsi, Charles Nicolas d'Oultremont de Warfusée, né le 26 uin 1716, ordonné prêtre le 24 avril 1764, confirmé évêque et prince de Liège par le consistoire le 4 mai, fut sacré évêque le 10 juin ; il mourut le 22 octobre 1771 après huit années d'un règne « assez paisible » (DARIS).

Parmi les pièces de circonstances relatives à l'événement, vingt-huit *paskêyes* wallonnes (ou bilingues) témoignent de la ferveur du public pour le candidat local. Les compliments, qui pourraient paraître outrés, semblent cependant sincères.

Deux pièces intitulées *Cantâtes*, attribuées à Simon de Harlez, inventeur du « théâtre liégeois », mises en musique par son complice, Jean-Noël Hamal, maître de chapelle de la Cathédrale, célèbrent l'élection et l'entrée au palais du prince.

La première en date de ces pièces, seconde dans la petite plaquette imprimée en 1764, met en scène les bourgeois (*lès bordjeûs*), les femmes (*lès k'mères*) et les anciens (*lès vis bounames*), desquels se détachent *Djirâ l' mādjinéû* (« Gérard le devin »), *Biètmé l' suti* (« Bartholomé le malin ») et *mêsse Bone Aweûr* (« maître Bonne Augure ») ; tous avaient prévu l'issue heureuse du scrutin et se réjouissent.

Il est bon po lès tièsses di hoye ; / I lès k'nob, i lès monrè doûs (« Il est bon pour les «têtes de houille» », le sobriquet visant les Liégeois, réputés querelleurs ; il les connaît, il lès mènera doucement »), pense Biètmé.

On n' àrè pus mèzâbe d'aprinde / Al'mand, ni françwès, ni tibon : / Nosse binamé vout bin ètinde / qu'on li copène bon'mint walon (« On n'aura plus besoin d'apprendre l'allemand, le français ou le flamand : notre bien-aimé veut bien comprendre qu'on lui cause bonnement wallon »), déclare *mêsse Bone Aweûr*.

M.-G.B.

Bibliographie :

M. PIRON, Inventaire, n° 46 ; ID., L'élection du prince Charles d'Oultremont dans la littérature dialectale, *A.H.L.*, t. 8, 1965, p. 94-117 ; P. HARSIN, L'élection du Prince-Évêque de Liège Charles d'Oultremont (1763-1764), *Ibid.*, p. 1-67 ; J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. 6, 1^{re} part., Liège, 1868, p. 205-259.

notice 5

[Simon DE HARLEZ], *Les Ypoconte, opera burless, es treuz Act avou des gran Kœur, mettou es musik par Mr Hamal*, Liège, S. Bourguignon, 1758, in-8°, 16 p.

Collection privée.

LÈS IPOCONDES (« LES HYPOCONDRIAQUES ») APPARTIENT À un ensemble de quatre opéras burlesques en dialecte liégeois, créés à l'hôtel de ville de Liège entre janvier 1757 et février 1758 : *Li Voyédje di Tchôfontainne* (« le voyage de Chaudfontaine »), *Li Lidjwès égadjî* (« le Liégeois enrôlé »), *Li fièsse di Houète-si-plout* (« la fête de Houète-si-plout », village près d'Esneux) et *Lès Ipocondes*. Ces quatre pièces, « feu d'artifice » de l'opéra-comique liégeois au XVIII^e siècle (v. présentation ci-dessus), seront d'abord éditées séparément au moment de leur création, puis rassemblées sous le titre commun de *Theâte lîgeoi* (Bruxelles-Liège, Lemarié, 1783), recueil dont les rééditions nombreuses attestent le succès.

Un public choisi, rassemblé autour de Simon de Harlez, seigneur de Rabozée et du ban de Fronville, chanoine de la cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert et prévôt de Saint-Denis, qui sera par la suite député de l'État primaire et membre du Conseil privé du Prince, se délectait dans les salons de son hôtel canonial en écoutant, ô délicieux contraste, des scènes prises à la vie populaire (*Voyédje, Lidjwès, Fièsse*) ou à celle d'une société aisée et oisive (*Ipocondes*), coulées dans la langue rude du pays et chantées sur une musique d'un raffinement parfait, due au talent reconnu de Jean-Noël Hamal, maître de musique de la Cathédrale.

Dans les *Ipocondes*, Simon de Harlez, aidé par son ami médecin Jean-François Denoël, fait une satire mordante et drôle des « médecines du mouvement », mises à la mode à Spa dans le deuxième tiers du XVIII^e siècle par Noël-Théodore Le Drou et Jean-Philippe de Limbourg. Selon ces médecins, les maladies chroniques et l'hypocondrie étaient vaincues par le « mouvement » donné par les frictions, la danse, le jeu, les délices de la table et... les plaisirs du sexe.

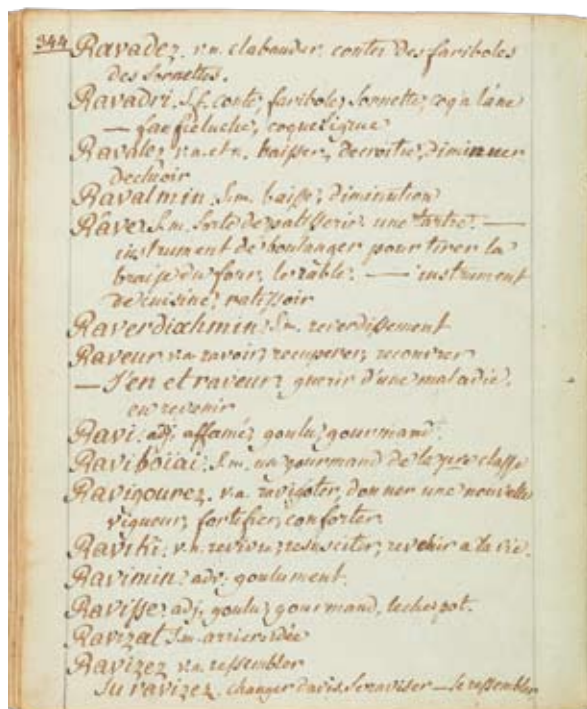
Car il est question d'amour dans la petite troupe d'hypocondriaques entre lesquels se détachent *Houlpé* (« Fainéant »), *Mèsbrudjî* (« Éclopé ») et *Tchâtchoûle* (« Pleurnicheuse »), amie de Houlpé, tous trois mis à l'épreuve par *Hignâr* (« Grimacier »), lequel contrefait le médecin, puis le malade malgré lui, pour plaire à son amie *Habadja*. L'amour, en effet, est, comme la mort, un mal : *C'est l'amour ou l'mwèrt qui m' kitchèsse* (« C'est l'amour ou la mort qui me pourchasse »), dit Houlpé. Et ce qu'ont en commun l'amoureux et l'hypocondriaque, c'est de mourir tous les jours sans trépasser : *In amoureux, in ipoconde / moûrt tos lès djoûs sins trépasser*, précise Habadja.

M.-G.B.

Bibliographie :

Édition : F. BAILLEUX, *Théâtre liégeois, Nouvelle édition, augmentée d'une pièce inédite [...]*, Liège, 1854, p. 97-155.

Sur le contexte de l'œuvre : M. FLORKIN, Simon de Harlez, Molière des Eaux de Spa, *Médecine et médecins au pays de Liège*, Liège, 1954, p. 64-82.



9 Augustin-François VILLERS,
Dictionnaire Wallon-François, 1793,
p. 344 (LIÈGE, Bibliothèque générale
de Philosophie et Lettres, ms. 6350).

notice 6

Augustin-François VILLERS, *Dictionnaire Wallon-François*, 1793.

Papier, 514 p., 160 x 200 mm.

Cursive à l'encre brune.

Reliure de protection, reliure d'origine conservée : plein veau brun estampé à froid, dos muet ; pièce de titre rouge, XIX^e s.

Provenance : don d'Albert Leloup à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

LIÈGE, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, ms. 6350.

LE DICTIONNAIRE WALLON-FRANÇAIS QUE LE JURISCONSULTE malmédien Augustin-François Villers rédige en 1793 « à l'usage de ses enfants » constitue un remarquable témoin de la lexicographie dialectale en train de naître en région liégeoise à la fin de l'Ancien Régime (v. présentation ci-dessus).

Villers, né à Malmedy en 1748, y meurt accidentellement en 1794. Licencié dans les deux droits de l'Université de Louvain, il exerce pendant toute sa brève vie des fonctions publiques sous le règne de deux princes-abbés de la principauté ecclésiastique de Stavelot-Malmedy ; il sera successivement échevin de la haute cour de justice, conseiller privé et provincial du prince-abbé, mayeur de la haute cour. Il est l'auteur de quatre travaux importants, tous restés à l'état de manuscrits : un recueil des actes de la principauté de Stavelot-Malmedy, un commentaire des statuts de la principauté, une histoire des princes-abbés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy et le présent dictionnaire.

Jean Lechanteur, qui en a procuré l'édition critique, souligne les nombreuses qualités du travail de Villers, auquel ne manquait pas « un certain sens philologique ».

En effet, si le dictionnaire malmédien est postérieur de sept ans au premier dictionnaire wallon, celui de Cambresier, qui a sur celui de Villers l'avantage d'être imprimé, il est plus riche que celui-ci à tous égards. Sa nomenclature, qui compte dix mille mots ou expressions, atteint les secteurs les plus variés du vocabulaire malmédien, y compris certains domaines spécialisés (vocabulaire des jeux) ou techniques (vocabulaire des métiers), et les variétés les plus diverses de l'usage (on y trouve aussi des termes familiers, enfantins...).

Par ailleurs, la définition des mots qui, dans la plupart des travaux de cette époque consacrés aux dialectes, se borne à fournir au lecteur une glose en français normatif du mot wallon, dans une perspective qui rejoint celle du « Ne dites pas..., mais dites », est ici d'un grand intérêt ; l'auteur, en effet, puise dans son propre fonds et ne craint pas d'intégrer l'usage oral et populaire, parfois régional ou local, dont il apparaît comme un témoin pionnier.

Ainsi, par exemple, l'article *ravizat* (en orthographe actuelle *raviza*), défini par *arrier-idée* nous donne non seulement la seule attestation connue du dérivé wallon de *su ravizer* « changer d'avis, se raviser », mais aussi la seule attestation connue du composé français *arrière-idée*, dont le sens se dégage par l'analyse du mot wallon.

M.-G.B.

Bibliographie :

Édition : J. LECHANTEUR, *Le Dictionnaire wallon-français (Malmedy, 1793) d'Augustin-François Villers, avec un lexique des termes français vieillis ou difficiles* établi par M. WILLEMS, Liège, 1999.